



DECISION DU MAIRE

n° 2026/030/2582

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Rénovation énergétique du bâtiment du Verger »

MAIRIE DE CABRIÈS
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIÈS
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 25° ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des « Travaux de Proximité » ;

Considérant le projet de rénovation énergétique du bâtiment du verger,

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » de l'année 2026, pour le financement de l'opération « Rénovation énergétique du bâtiment du verger », à hauteur de 70 % du montant subventionnable plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 32 942 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 31 mars 2026



Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260331-2026_030_2582-AR
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026